



Association sans but lucratif
Fédération des associations d'environnement

Avis d'Inter-Environnement Wallonie Rapport de la commission AMPERE

(mars 2001)

► Boulevard du Nord, 6 - 5000 Namur
Tél. : 081/25.52.80 - Fax : 081/22.63.09 - E-Mail : iew@skynet.be
► Rue de la Révolution, 7 - 1000 Bruxelles
Tél. : 02/219.89.46 - Fax : 02/219.91.68 - E-Mail : iew.bxl@skynet.be
<http://www.iewonline.be>

Introduction

Le rapport de la commission AMPERE établit un constat accablant : l'actuelle quasi-totale dépendance énergétique - électrique, vis-à-vis du nucléaire. Et de suggérer l'impossibilité de s'en passer. A côté de très bonnes analyses, nous voudrions insister sur certaines faiblesses et silences du rapport :

1. De la constitution du groupe de 16 experts :

Il est regrettable que les experts issus d'associations indépendantes (APERe, Greenpeace, BBL, IEW,...) n'aient pas été consultés...

2. De la demande d'électricité en Belgique :

Le rapport constate : " Depuis 1983, l'intensité électrique de la Belgique dépasse celle de la plupart des autres pays industriels, à l'exception des Etats-Unis ". 27,2% de plus que les Pays-Bas ! " Nous pensons qu'il s'agit plutôt de l'expression d'une politique volontariste hollandaise " (p29, p31). Cette déclaration montre bien que notre priorité devrait être la maîtrise de la gestion de la demande. La Commission renvoie, très justement, à une série de recommandations concernant la maîtrise de la demande d'électricité. Nous nous réjouissons des suggestions en matière de tarification mais déplorons l'absence d'étude de l'indispensable taxe énergie/CO2 comme outil fiscal. Nous soutenons le gouvernement dans sa volonté d'introduire ce glissement de la fiscalité en Belgique et de le généraliser parmi ses partenaires européens .

3. Du coût social de la production d'électricité : (p15-16)

· Le calcul des coûts en matière d'environnement inclut à juste titre les risques d'accidents. Mais, pour l'accident nucléaire de Tchernobyl, la Commission AMPERE comptabilise que " une cinquantaine de personnes sont décédées à ce jour " (p28). Ce chiffre quelque peu péremptoire est irrespectueux vis-à-vis des centaines de milliers de victimes de la catastrophe. Aucun bilan officiel n'a pu être établi et il est peu probable que nous disposions un jour de chiffres unanimes. Mais cela n'est pas une raison pour minimiser la gravité de l'accident.

· Rappelons à ce propos qu'en cas d'accident en Belgique, la responsabilité du producteur nucléaire n'est quasi pas engagée. " Le montant maximal du dommage à concurrence duquel la responsabilité de l'exploitant est engagée, s'élève à 12 milliards de francs pour chaque accident nucléaire " (Loi du 11/07/00 modifiant la loi du 22 juillet 1985 sur la responsabilité civile dans le domaine de l'énergie nucléaire). A titre de comparaison, le bénéfice annuel d'Electrabel s'élève à 34 milliards (exercice 2000). Le triple! Cette minimisation de la responsabilité du producteur est contraire au principe pollueur-payeur. Dans le choix de son approvisionnement énergétique de demain, le contribuable doit être conscient du report du coût du risque nucléaire sur la société.

· Le coût de production technique inclut les " coûts de combustible, coûts d'investissement et de fonctionnement ". Sauf erreur en page 15, les coûts en matière d'environnement n'incluent ni le stockage ni le retraitement, ni le transport ni l'enfouissement des déchets radioactifs. Sans même parler du démantèlement des centrales, ni des tonnes de déchets évacués en mer ou enfouis. C'est ainsi que le rapport conclut que le coût sur l'environnement du nucléaire est

trois fois moindre que celui d'une éolienne à l'intérieur du pays (p16 et 101). Nous nous offusquons d'une telle conclusion. Un rapport indépendant se doit d'internaliser tous les coûts pour prétendre se " permettre de comparer des centrales qui présentent de fortes différences de prestations au niveau des coûts de production de l'électricité et de l'impact sur l'environnement " (p15). La prise en compte de tous les coûts sociaux et environnementaux, tant à l'amont qu'à l'aval de la production, est indispensable pour effectuer un choix en connaissance de cause.

· En p78 on peut lire que " la gestion des déchets radioactifs et des combustibles nucléaires usés est sous contrôle ". Nous serions enchantés de pouvoir croire en cette bonne nouvelle. Force est cependant de constater que cela n'est pas le cas. La gestion des déchets est toujours une problématique actuelle et, malheureusement, d'avenir.

· Voilà pourquoi le nucléaire apparaît comme incontournable. Dommage que le rapport AMPERE n'analyse pas la place de l'industrie nucléaire dans un cadre de marché libéralisé (course au plus bas coût de production, sous-traitance, pas de garantie sur les investissements à long terme...). Pas plus que les travailleurs du secteur atomique, nous ne croyons au nucléaire " low-cost ".

4. En matière de subsides et de Recherche et Développement (R&D), p40 :

Actuellement 88% des subsides européens octroyés au secteur énergétique soutiennent les combustibles fossiles et nucléaires. Contre seulement des miettes pour les énergies renouvelables et la DSM (Demand Side Management). Or un franc investi d'un côté ne peut l'être de l'autre. C'est un choix à faire.

Il aurait été intéressant de comparer les sommes investies dans la recherche nucléaire avec celles destinées aux énergies renouvelables pour fournir un cadre décisionnel clair et motivant.

5. De la répartition des modes de production d'électricité en Belgique :

Le recours à la cogénération n'est pas franchement encouragé par la commission. Il serait néanmoins intéressant d'analyser pourquoi les Pays-Bas y recourent largement.

De même, la trigénération (production combinée de chaleur, de froid et d'électricité), bien utilisée, permet d'accroître considérablement les rendements.

A ce propos, il aurait été intéressant de comparer les rendements effectifs des divers modes de production énergétique. Et ainsi de dénoncer l'aberration qui consiste à transformer une énergie primaire en énergie électrique (avec 2/3 de pertes calorifiques) pour la re-transformer en chaleur comme c'est le cas pour le chauffage électrique. La comparaison de telles données permettrait également de mieux appréhender ce qu'est l'énergie. Et d'en économiser...

6. De la promotion des incinérateurs :

La filière des incinérateurs, " une manière de se défaire des ordures ménagères en produisant de l'électricité " est assimilée à de la biomasse (p34). Dangereuse dérive que de confondre ordures ménagères et partie organique des déchets ! L'incinération est tout sauf une énergie " verte " et la soutenir en tant que telle ne stimule en rien -que du contraire- un développement durable. Ce genre de confusion contrecarre tout effort de prévention des déchets et discrédite

le sérieux de l'ensemble de la filière de l'énergie verte. Nous avons déjà fait part de nos inquiétudes à ce sujet auprès du Gouvernement Wallon (courrier TS/jd/gestion-382 adressé à Monsieur José Daras en date du 8 septembre 2000).

En résumé :

La Commission AMPERE a tenu à montrer qu'il est difficile de remplacer les centrales nucléaires par des modes de production durables et davantage décentralisés. Parallèlement, le récent Plan Fédéral De Développement Durable prévoit une note du gouvernement justifiant sa volonté de sortie du nucléaire. Cette note devrait être disponible à la mi-2001.

Si la question est d'opposer le scénario "OU" (ou du nucléaire ou des alternatives) au scénario "ET" (et du nucléaire et des alternatives), Inter-Environnement Wallonie, en tant que fédération d'associations d'environnement, estime que d'autres scénarios énergétiques -sans recours au nucléaire- sont tout à fait réalistes : Et une sortie progressive du nucléaire comme prévu et une maîtrise de la demande énergétique et une volonté de promouvoir d'autres sources énergétiques plus propres.

La maîtrise de la demande énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie sont certes indispensables mais ne peuvent cacher l'inéluctable : il faudra un jour recourir à des énergies propres. Exclusivement. Tôt ou tard, nous devons faire ce choix. D'autres pays ont déjà fait ces premiers pas et leur avance technologique constitue un atout économique indéniable. L'économie belge, caractérisée par sa grande ouverture, se doit de saisir cette opportunité. Simultanément, à l'image du concept IRP (Planification Intégrée des Ressources), nous soutenons une politique basée sur la maîtrise de la demande énergétique. A nos yeux, celle-ci passe par :

- La réorientation des fonds alloués aux énergies fossiles et nucléaires vers les énergies renouvelables.
- La sensibilisation, l'éducation, la responsabilisation citoyenne du lien qui existe entre consommation d'énergie et pollution, réchauffement climatique, dépendance extérieure, danger nucléaire (internalisation des coûts, tarification claire et éducative...). L'implication de toute la société par un débat sur l'avenir énergétique belge est indispensable pour asseoir une politique durable.
- Des actions concrètes, visibles, vitrine d'une volonté politique énergétique énergique (promotion effective des ER, plan de mobilité ambitieux, normes d'efficiance, URE, ...).
- Une politique fiscale différenciée.

Nous en profitons également pour attirer votre attention sur le fait qu'un certain lobbying au sein de la CSD (Commission on Sustainable Development) suggère insidieusement la "sustainability" du nucléaire. Et que c'est cette même commission émanant des Nations Unies qui prépare Rio + 10...

Veillez noter que les commentaires ci-dessus portent uniquement sur les Conclusions et recommandations ainsi que sur le Résumé exécutif de la Commission (112pages). Voir aussi l'analyse du Rapport de synthèse effectué par Greenpeace en décembre 2000.

